

## BUDGET PRIMITIF 2020

### Note synthétique

(art. L3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le SDIS de Loire-Atlantique est un établissement public administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il est seul compétent pour la gestion des hommes et des moyens affectés aux missions de secours.

#### I- Eléments de contexte

##### Population totale de Loire-Atlantique (en nb d'habitants)

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 (recensement 2015) <sup>1</sup>	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 (recensement 2016) <sup>2</sup>	Variation 2018 / 2019	
1.400.585	1.415.805	+ 15.220	+ 1,1 %

##### Activité opérationnelle

Type d'intervention	2018	Variation 2017 / 2018
Secours à personnes	54.226	+ 9,6 %
Incendie	6.850	+ 6,9 %
Accidents voie publique	6.273	+ 5,3 %
Opérations diverses	6.276	+ 52,9 %
<b>Total</b>	<b>73.625</b>	<b>+ 11,6 %</b>

#### II- Le budget par grands postes

##### Section de fonctionnement

*En milliers d'euros – hors doubles comptes*

Dépenses	BP 2020	N/N-1	Recettes	BP 2020	N/N-1
Charges de personnel	78.607	+ 2,5 %	Contribution incendie du Département	52.311	+ 1,0 %
PFR	137	+5,4%	Participation du Département à la PFR	137	+ 5,4%
Dépenses de gestion	12.726	+ 0,9 %	Contributions communes et EPCI	48.585	+ 1,0 %
Frais financiers	1.000	- 10,7%	Autres recettes	1.681	+13,8%
Subventions	662	- 8,3 %	Reprise sur provisions	32	NS
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>93.132</b>	<b>+ 2,0 %</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>102.746</b>	<b>+ 1,2 %</b>
Dotations aux amortissements	11.655	- 2,0 %	Recettes d'ordre	2.041	NS
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>104.787</b>	<b>+ 1,5 %</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>104.787</b>	<b>+ 1,5 %</b>

<sup>1</sup> Décret 2017-1873 du 29 décembre 2017

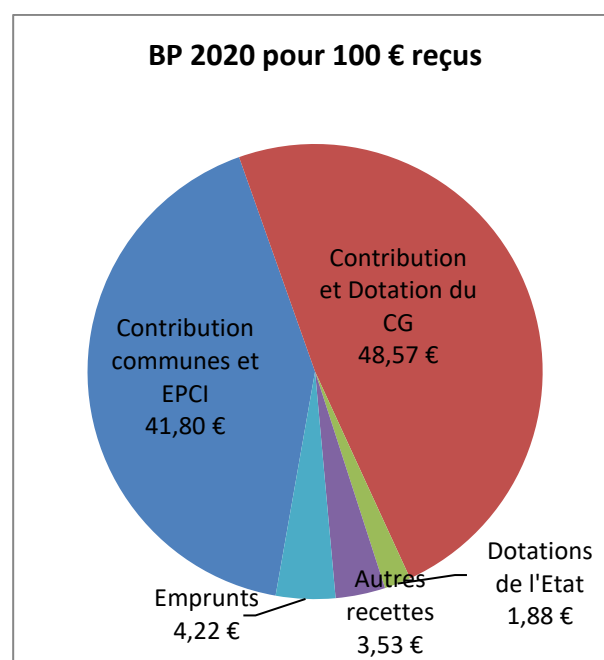
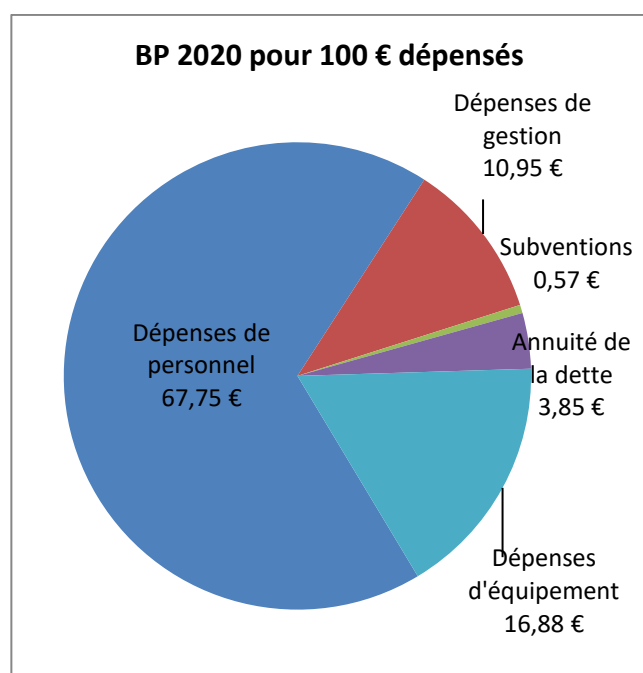
<sup>2</sup> Décret 2018-1328 du 28 décembre 2018

## Section d'investissement

En milliers d'euros – hors doubles comptes

Dépenses	BP 2020	N/N-1	Recettes	BP 2020	N/N-1
Dépenses d'équipement	19.621	+34,3%	Fonds de compensation de la TVA	2.126	+ 6,3 %
			Dotation du département	4.000	+100,0%
			Remboursement CIR Pornic	1.456	0,0 %
			Autres ressources	1	-
Remboursement du capital	3.478	-19,5 %	Emprunt	4.902	+28,3 %
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>23.099</b>	<b>+22,0%</b>	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>13.485</b>	<b>+54,4 %</b>
Dépenses d'ordre	2.041	NS	Recettes d'ordre	11.655	- 2,0 %
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25.140</b>		<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25.140</b>	

Le budget primitif 2020 s'inscrit dans la continuité de celui adopté pour 2019 prévoyant une reprise des recrutements (+ 23 postes par rapport au BP 2019) afin de répondre à la croissance de la sollicitation opérationnelle liée à l'accroissement de la population du Département. Ce budget est également marqué par le démarrage d'investissements importants (Centre de formation et d'entraînement, CIS Pornic).



### III- Les engagements pluriannuels

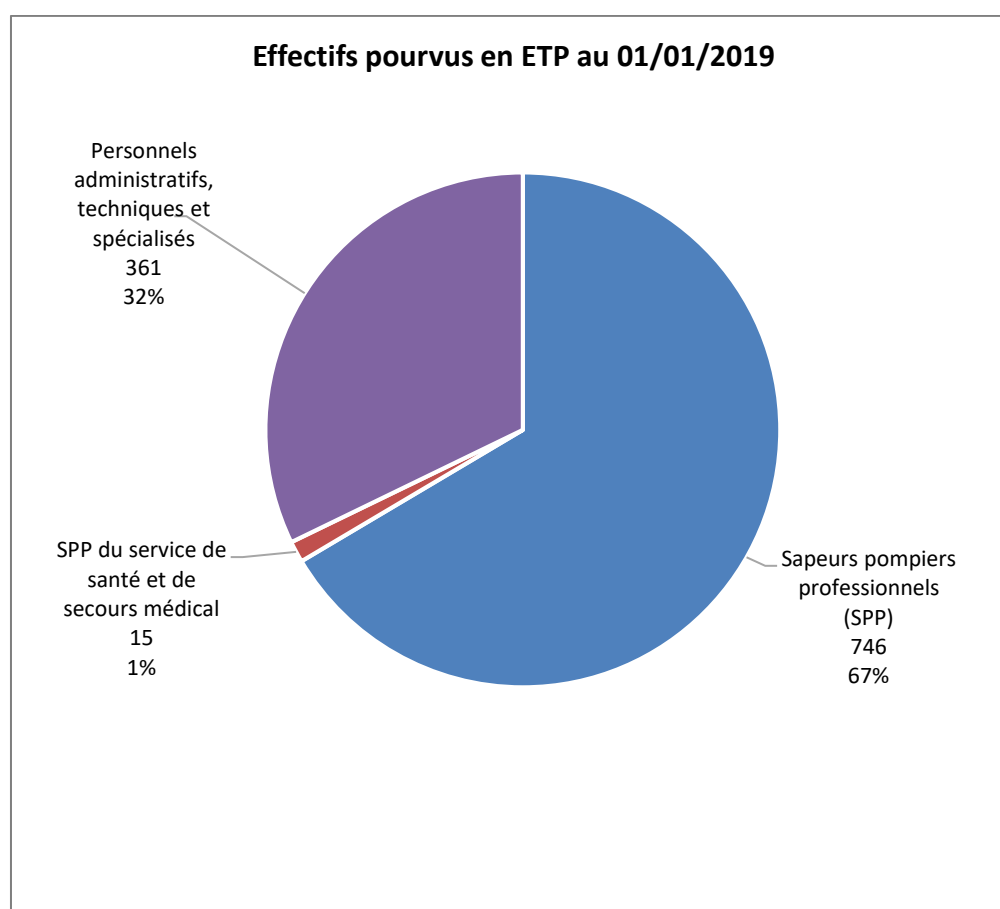
Le SDIS de Loire-Atlantique a mis en œuvre une gestion des opérations pluriannuelles des dépenses d'équipement selon les mécanismes des autorisations de programmes.

Le stock d'autorisations de programme s'élève à 59,4 M€ dont 13,8 M€ reste à financer sur l'exercice 2020 et 30,6 M€ sur les exercices suivants.

#### IV- Les indicateurs financiers

	BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2019/BP 2020
Epargne brute (ou CAF)	10.188.800	9.614.000 €	- 5,6 %
Taux d'épargne brute	10,0 %	9,4 %	
Epargne nette	5.865.800 €	6.136.000 €	+ 4,6 %
Taux d'épargne nette	5,8 %	6,0 %	
Capacité de désendettement (en années de CAF)	3,9	3,9	

#### V- Les effectifs



Les effectifs permanents dont la répartition est présentée ci-dessus sont complétés par 3.520 (statut SPV unique) sapeurs-pompiers volontaires (SPV) qui participent aux missions de secours du SDIS et sont indemnisés en fonction du temps qu'ils consacrent à l'activité de SPV.